



Commune de Jalhay

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est Madame Sophie COLLARD domiciliée à 4845 Sart, Chemin Sur les Brieux 3.

Le terrain concerné est situé à 4845 Sart, Stockay, 33 et cadastré division 2, section C n°394K11.

Le projet est de type : la construction d'un abri pour chèvres, et présente les caractéristiques suivantes :

Construction d'un abri pour chèvres d'une emprise au sol de 75 m<sup>2</sup> (12,50 m x 6,00 m), d'une hauteur de 3,82 m, couvert d'une toiture à un versant. Les élévations seront constituées d'un bardage bois de teinte naturelle.

**Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **09/10/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/10/2025 au 20/10/2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500061/5336/2025**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 12/09/2025

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG